



QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2026-03 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU/E/S MUNICIPAUX DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Je, Denis Laprise., donne avis de motion qu'au cours d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 2026-03 sur le Code d'éthique et de déontologie des élu/e/s municipaux de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.

Ce règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élu/e/s représente une obligation légale prescrite par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (article 8 à 12).

DONNÉ à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, ce 7<sup>e</sup> jour d'avril deux mille vingt-six.

Denis Laprise  
Conseiller/ère

2026-04-07  
Date

Yves Bernard  
Yves Bernard, greffier-trésorier

2026-04-07  
Date